



RESTAURATION EVOLUTION DE L'OFFRE EN 2024



RAPPEL DU CONTEXTE

CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES SUR LA RESTAURATION

UN MARCHÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN MUTATION

- Un marché en tension dès 2018 avec la baisse des taux de fréquentation
- L'année 2020, un contexte de crise sanitaire et une généralisation du télétravail ayant entraîné une très forte baisse de la fréquentation des RIE
- 2021/2022 : à la suite de la crise sanitaire, des réflexions ont été menées pour faire évoluer les modes de restauration
- 2022 : une inflation de 15 % sur les coûts des matières premières

Dans ce contexte, CA immobilier et les deux associations, l'ABDAM et l'AURE, ont décidé de lancer une consultation sur l'évolution de la restauration collective qui a conduit au lancement d'un appel d'offres en 2023 piloté par le Direction des Achats Groupe

Au regard de l'ensemble de ces événements, un appel d'offres a été lancé par la Direction des Achats Groupe

Les entités et les représentants du personnel ont été associés tout au long du processus d'appels d'offres par l'intermédiaire de l'ABDAM (Montrouge) et de l'AURE (SQY)

UN APPEL D'OFFRES INCLUANT UN FORT VOLET RSE

Les parties prenantes (DAG, CA IMMO, ABDAM et AURE) ont mis en avant la nécessité d'inclure dans le cahier des charges une forte dimension RSE qui s'est caractérisée par :

- un questionnaire RSE instruit par DAG permettant de définir la maturité des entreprises répondantes en la matière (évaluation ECOVADIS, évaluation sur l'inclusion, la santé/sécurité et la sous-traitance ainsi que l'évaluation sur la capacité à établir un bilan de l'empreinte carbone des prestations)
- L'intégration de questions RSE tant sur les dispositions générales du candidat que sur l'offre technique

Dispositions générales des candidats

Analyses des réponses RSE sur les propositions de dispositions générales du candidat:

- Secteur Adapté & protégé ; Secteur insertion
- Démarche environnementale
- Qualité produits alimentaire
- Offre nutritionnelle
- Certifications obtenues

Une dimension RSE forte sur l'offre technique

- Le respect de la Loi Egalim/ la Loi Climat et résilience
- La cohérence des modes de production
- La qualité et l'innovation culinaire, le fait maison
- Les offres végétariennes, flexitariennes, les offres bien être,
- Les propositions de produits issus de cultures locales et raisonnées
- Les offres labellisées et les offres bio
- Les offres de circuits courts
- Les installations des tris sélectifs
- La réduction des offres générant des contenants à trier
- Les recherches de solutions anti-gaspillages

DES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES IMPACTANT L'OFFRE DES CANDIDATS

- Une inflation alimentaire très forte (+16% en 1 an)
- Une augmentation des frais fixes avec :
 - ❑ L'augmentation du SMIC ;
 - ❑ La revalorisation des salaires du métier due à la pénurie de main d'œuvre ;
 - ❑ L'augmentation des charges d'exploitation
- Une admission actuelle dont les indexations sont capées (contrat de 2016) ;
- La mise en concurrence pour apporter une qualité pérenne sur la durée du contrat ;
- Un allotissement qui implique :
 - ❑ Une mutualisation moins importante des ressources qu'avec un fournisseur unique .
 - ❑ La démultiplication des frais de gouvernance
- La réouverture de l'ensemble des espaces pour apporter plus de confort ;
- Des concepts plus modernes (Food court) et l'intégration de marques commerciales ;

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

ARRIVÉE DES TROIS PRESTATAIRES SUR LE CAMPUS DE MONTROUGE

API	Nouveau périmètre	Immeubles concernés	Espaces de restauration concernés
LOT A SELF		Eole	Alizé + Mistral + Club
		Flores	L'orangerie
SODEXO	Nouveau périmètre	Immeubles concernés	Espaces de restauration concernés
LOT B SELF		Eole	Boulangerie
		Forum	Le Self et le Room Service
		Lumen	Le Patio
		Silvaé	La Clairière
FOODLES	Nouveau périmètre	Immeubles concernés	Espaces de restauration concernés
LOT C TAKE AWAY		Eole	Hub Take Away + Primeur
		Silvaé	Take Away
		Voluto	Take Away

EVOLUTIONS AU 12/02/2024

EVOLUTIONS APPLICABLES DÈS LE 12 FÉVRIER 2024

UNE HAUSSE CONCENTRÉE SUR LE MONTANT DE L'ADMISSION

- En raison des éléments évoqués (inflation, réouverture d'un restaurant, augmentation des frais fixes, engagement RSE) le montant de l'admission va augmenter
- Montant de l'admission à compter du 12 février : **6,80€ soit une augmentation de 52% de l'admission**
- Évolution du coût des denrées
 - ❑ Plateau moyen actuel sur le campus de Montrouge : 6,09€ TTC
 - ❑ Avec l'arrivée des nouveaux prestataires le coût moyen du plateau sera similaire à celui d'aujourd'hui
 - ✓ À noter que les offres entre les restaurants étant différentes le coût moyen des denrées ne sera pas identique d'un restaurant à l'autre. Par exemple le plateau moyen sur le forum est estimé à 5,78€ (vs 6,09€ aujourd'hui)
- Évolution du reste à charge pour les collaborateurs : Au regard de l'augmentation de l'admission, le reste à charge moyen pour le collaborateur augmenterait de **37%** sans augmentation de la subvention

EVOLUTIONS APPLICABLES DÈS LE 12 FÉVRIER 2024

UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DE LA SUBVENTION EMPLOYEUR PRÉSERVANT LE POUVOIR D'ACHAT DE TOUS LES COLLABORATEURS

- Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. a pris la décision de revoir le montant de la subvention employeur avec les objectifs suivants :
 - ❑ Augmenter significativement la subvention employeur pour toutes les catégories afin d'accompagner l'ensemble des collaborateurs = **au moins 25 %** d'augmentation de la subvention employeur
 - ❑ Couvrir a minima l'admission pour la 1^{ère} catégorie = **augmentation de 1.40€** de la subvention employeur
 - ❑ Réaliser un effort plus significatif sur la dernière catégorie où l'on retrouve la majorité de nos collaborateurs = **augmentation de 2.23€ de la subvention employeur**

- Concernant les take away (La boulangerie – ex Kayser – le Primeur à Eole – Voluto et Silvae) l'offre évolue et ne fonctionnera plus sur un système d'admission/subvention mais en masse de frais facturé mensuellement aux entreprises. Cette évolution entraîne :
 - ❑ Une augmentation pour les entreprises du campus dont le coût est estimé à environ **60k€** pour Crédit Agricole S.A. ES et près de **80k€** en incluant SQY
 - ❑ Les collaborateurs paieront uniquement le coût des denrées

EVOLUTIONS APPLICABLES DÈS LE 12 FÉVRIER 2024

- Ces mesures s'inscrivent dans la lignée des mesures en faveur du pouvoir d'achat prises ces dernières années notamment en matière de restauration => revalorisation de la subvention suite à la conclusion de l'accord du 1^{er} décembre 2022

TABLEAU DE PRISE EN CHARGE

CASA Es	Montant € TTC	C1 (25% des couverts en 2023)	C2 (3% des couverts en 2023)	C3 (29% des couverts en 2023)	C4 (44% des couverts en 2023)
	Brut mensuel	<= 2549 €	2.550 à 3.508 €	3.509 à 5.211 €	> = 5212 €
Selfs + Restauration rapide <u>avec</u> Règle adm/subv	Admission	6,80€ TTC (6,18€ HT)			
	Subvention admission	6€	6€	6€	5,20€
	Subvention denrées	1€	0,40€	0,40€	-
Total		7€	6,40€	6,40€	5,20€
Evolution de la subvention		+1,40€	+1,37€	+1,95€	+2,23€
<i>Subvention actuelle (jusqu'au 09/02/2024)</i>		<i>5,60€</i>	<i>5,03€</i>	<i>4,45€</i>	<i>2,97€</i>